Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_22_2026_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 09 Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 23 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET		Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	Stéphane MESLIF
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Étaient Absents Excusés : M. Serge BUSVELLE et Mme Laëtitia MASSON.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Serge BUSVELLE a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMOIS et Mme Laëtitia MASSON a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Construction d'une salle multifonctions – Mission Géotechnique
Délibération N°22/2026/29

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée par la collectivité le 18 février 2026 avec cahier des charges fourni pour une mission « Géotechnique » dans le cadre de la construction d'une salle multifonctions. La date limite des offres a été fixée le 25 février 2026.

M. le Maire précise qu'aucun cabinet n'a répondu à cette consultation.

Par conséquent, M. le Maire précise qu'une nouvelle consultation a été lancée le 24 février 2026 avec cahier des charges fourni et une date limite des offres fixée au 09 mars 2026.

M. le Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :
- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire.

Publié le 02 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET